

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE ROSEMONT

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, après avoir revu les événements et relu les commentaires que l'on retrouve au hansard du mardi 23 mars à ce sujet, je désire retirer les propos jugés offensants.

M. le Président: Je remercie bien l'honorable député pour son intervention, et j'espère que cela met fin à la situation.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 11 pétitions.

* * *

[Traduction]

CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

ADOPTION DU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, je propose: Que le septième rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale, qui a été présenté le mardi 23 juin 1992 à la Chambre, soit adopté.

• (1010)

Le 22 juin 1992, le Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale a déposé son rapport au terme d'une longue étude qui faisait suite à deux autres études sur les taux d'intérêt sur les cartes de crédit, la dernière remontant à 1989.

Le Nouveau Parti démocratique ne souscrivait pas aux conclusions formulées par la majorité des membres du comité. J'ai donc déposé, au nom de mon caucus, un rapport minoritaire sur les taux d'intérêt sur les cartes de crédit.

Nous avons essayé de faire ressortir certains faits. Alors que le taux d'escompte baissait, les taux d'intérêt sur les cartes de crédit restaient au même point. Le taux d'escompte et le taux préférentiel étaient en baisse, mais les taux d'intérêt sur les cartes de crédit ne bougeaient pas. Aujourd'hui même, le taux d'escompte s'établit à 5,6 p. 100 environ et le taux préférentiel, à 6 p. 100.

Une voix: Grâce à nos politiques.

M. Rodriguez: Le ministre dit que c'est grâce aux politiques de son gouvernement, mais ça, c'est une autre histoire.

Le fait est que le taux préférentiel s'élève à 6 p. 100, le taux d'escompte, à 5,46 p. 100, mais le taux d'intérêt de la carte de crédit de la Banque de Montréal est de 16,75 p. 100, celui de la carte du Canada Trust, de 17,75 p. 100, celui de la carte de la Banque nationale, de 17,25 p. 100, celui de la carte du Trust National, de 15,75 p. 100, celui de la carte ordinaire de la Banque Scotia, de 16,75 p. 100, celui de la carte de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de 16,75 p. 100, celui de la carte de la Central Guaranty, de 17,75 p. 100, celui de la carte de la Banque Laurentienne, de 16,75 p. 100, celui de la carte du Montréal Trust, de 16,75 p. 100, celui de la carte ordinaire de la Banque Royale, de 16,75 p. 100 et celui de la carte de la Banque Toronto-Dominion, de 16,75 p. 100.

Comme le premier ministre l'a dit hier, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis une vingtaine d'années. Pourtant, on remarque un écart entre les taux d'intérêt sur les cartes de crédit et le taux d'escompte.